

# ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

ÉFAI – 030418 – AMR 34/039/2003

Action complémentaire sur l'AU 09/03 (AMR 34/001/2003 du 9 janvier 2003 et suivante, AMR 34/026/2003 du 29 avril 2003)

*Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.*

## CRAINTES POUR LA SÉCURITÉ / MENACES

GUATÉMALA

Otoniel De La Roca Mendoza (h)  
et les membres de sa famille

Nouvelle personne menacée :  
le fils d'Otoniel De La Roca Mendoza (nom non divulgué)

Londres, le 30 juin 2003

Amnesty International est extrêmement préoccupée par la sécurité du fils d'Otoniel De La Roca Mendoza. En effet, celui-ci a récemment été la cible d'actes d'intimidation et d'une menace de mort spécifiquement dirigée contre lui. Otoniel De La Roca Mendoza est un témoin essentiel pour la Cour interaméricaine des droits de l'homme dans le cadre de la « disparition » du chef de guérilla Efraín Bámaca Velásquez.

Le fils d'Otoniel De La Roca Mendoza réside dans le département d'Escuintla, qui est situé dans les plaines côtières du sud du Guatemala. Au début du mois de juin, il a remarqué qu'un inconnu armé le suivait. Pendant quinze jours, il a été pris en filature lorsqu'il se rendait à son travail ainsi que sur son chemin retour, et ce deux à trois fois par semaine. Le fils d'Otoniel De La Roca Mendoza a déclaré que le 23 juin, tandis qu'il allait travailler, le même individu l'avait désigné à un homme de la région soupçonné d'entretenir des liens avec la police ou l'armée. Deux jours plus tard, vers 16 heures, l'ancienne compagne d'Otoniel De La Roca Mendoza a reçu un appel téléphonique anonyme. Son interlocuteur lui a conseillé de préparer les obsèques de son fils parce qu'il allait mourir.

### INFORMATIONS GÉNÉRALES

Otoniel De La Roca Mendoza est un témoin essentiel dans la « disparition » d'Efraín Bámaca Velásquez. En 1992, au moment de son arrestation par des militaires guatémaltèques, ce dernier dirigeait l'un des mouvements de guérilla qui se sont opposés à l'armée guatémaltèque durant plus de trente ans, dans le cadre d'une guerre civile, jusqu'à la signature d'accords de paix définitifs en 1996.

Le témoignage d'Otoniel De La Roca Mendoza, qui affirme avoir assisté à l'arrestation et aux actes de torture infligés à Efraín Bámaca Velásquez dans un camp militaire guatémaltèque, constitue un élément primordial dans les poursuites engagées contre le gouvernement guatémaltèque pour les tortures et l'exécution extrajudiciaire présumée d'Efraín Bámaca Velásquez. Pendant les onze années qui se sont écoulées depuis l'arrestation d'Efraín Bámaca Velásquez, ses proches (dont sa compagne, l'Américaine Jennifer Harbury), des avocats, des témoins et d'autres personnes liées à cette affaire ont été la cible de menaces et de manœuvres d'intimidation répétées. Dernièrement, en avril 2003, un homme non identifié s'est comporté de manière suspecte devant la résidence d'Otoniel De La Roca Mendoza aux États-Unis. Par ailleurs, la voiture de ce dernier a été volée et, lorsque le véhicule a été retrouvé, les plaques et les papiers d'immatriculation avaient disparu. Il est possible que le ou les auteurs de ce vol aient cherché à intimider Otoniel De La Roca Mendoza (veuillez vous reporter à l'action complémentaire sur l'AU 09/03, AMR 34/026/2003 du 29 avril 2003). En décembre 2002, des menaces téléphoniques ont été proférées sur la ligne du domicile d'Otoniel De La Roca Mendoza aux États-Unis. Certaines faisaient référence à des membres de sa famille. Trois sœurs d'Efraín Bámaca Velásquez ont quant à elles indiqué qu'elles avaient été harcelées, et l'une d'elles a été attaquée chez elle. Ces agissements ont été perpétrés après que le gouvernement guatémaltèque eut versé des indemnités aux proches du chef de guérilla « disparu » qui sont toujours en vie, conformément à une décision rendue en 2002 par la Cour interaméricaine (voir l'AU 365/02, AMR 34/086/02 du 17 décembre 2002). En octobre 2002, le neveu d'Otoniel De La Roca Mendoza a été torturé et assassiné (veuillez vous reporter à l'AU 09/03, AMR 34/001/2003 du 9 janvier 2003).

Craignant pour sa sécurité, Otoniel De La Roca Mendoza s'est exilé aux États-Unis en 1997. Avant de témoigner devant la Cour interaméricaine des droits de l'homme, il a reçu des appels anonymes de personnes qui lui ont notamment dit que les membres de sa famille restés au Guatemala subiraient les conséquences de son témoignage. Tout au long des années 2001 et 2002, les proches de cet homme ont signalé avoir été périodiquement victimes de harcèlement et s'être vu poser des questions de la part

d'inconnus au sujet d'Otoniel De La Roca Mendoza et de son lieu de résidence. En avril 2001, ce dernier a reçu à son domicile des appels téléphoniques menaçants dont il a été établi qu'ils provenaient d'une gare routière du Texas.

**ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après** (en espagnol ou dans votre propre langue) :

– dites-vous vivement préoccupé par la sécurité du fils d'Otoniel De La Roca Mendoza et des autres membres de la famille de ce dernier au Guatemala comme aux États-Unis, ainsi que par celle des personnes liées à l'affaire Bámaca ;

– exhortez les autorités à prendre les mesures qui s'imposent pour assurer la protection de toutes ces personnes, conformément à leurs souhaits ;

– invitez les autorités à faire en sorte que la *Comisión para la Investigación de Cuerpos Illegales y Aparatos Clandestinos de Seguridad* (CICIACS, Commission d'enquête sur les groupes armés illégaux et sur les appareils de sécurité secrets) soit rapidement mise sur pied, et demandez-leur de coopérer pleinement avec elle, en veillant à ce que rien ne vienne entraver ses travaux et à ce que ses conclusions débouchent sur le démantèlement complet des groupes armés illégaux et sur l'ouverture de poursuites contre les responsables présumés de leurs agissements ;

– rappelez aux pouvoirs publics que le Groupe consultatif et les autres organes internationaux surveillant la situation des droits humains au Guatemala évalueront la capacité des autorités à prendre des mesures efficaces pour démanteler ces groupes clandestins.

#### **APPELS À :**

##### **Président de la République :**

Lic. Alfonso Portillo Cabrera  
Presidente de la República de Guatemala  
6<sup>a</sup> Avenida "A" 4-41, Zona 1  
Ciudad de Guatemala, Guatemala  
**Fax :** +502 238 3579

**Formule d'appel :** *Excelentísimo Señor Presidente,* /  
Monsieur le Président de la République,

##### **Procureur général :**

Lic. Carlos David de León Argueta  
Fiscal General de la República  
Fiscalía General del Ministerio Público  
8<sup>a</sup> Avenida 10-57, Tercer nivel, Zona 1  
Ciudad de Guatemala, Guatemala  
**Fax :** +502 221 2718

**Courriers électroniques :** [fiscaldeleon@mp.lex.gob.gt](mailto:fiscaldeleon@mp.lex.gob.gt)

**Formule d'appel :** *Señor Fiscal General,* / Monsieur le Procureur général,

##### **Ministre des Affaires étrangères :**

Canciller Edgar Gutiérrez  
Ministro de Relaciones Exteriores  
Ministro de Relaciones Exteriores  
2a Avenida 4-47, Zona 10  
Ciudad de Guatemala, Guatemala  
**Fax :** +502 348 0110

**Courriers électroniques :** [despacho@minex.gob.gt](mailto:despacho@minex.gob.gt)

**Formule d'appel :** *Señor Ministro,* / Monsieur le Ministre,

##### **Directeur général de la Policía Nacional Civil (PNC, police nationale civile) :**

Comisario General Raúl Arquímedes Manchamé Leiva  
Director General de la Policía Nacional Civil  
6<sup>a</sup> Avenida 13-71, Zona 1  
Ciudad de Guatemala, Guatemala  
**Fax :** +502 251 9382

**Formule d'appel :** *Señor Director,* / Monsieur le Directeur,

#### **COPIES À :**

##### **Procureur des droits humains :**

Lic. Sergio Morales  
Procuraduría de los Derechos Humanos  
12 Avenida 12-72, Zona 1  
Ciudad de Guatemala 01001, Guatemala  
**Fax :** +502 238 1734

##### **Journal :**

*Diario Prensa Libre*  
13 Calle 9-31, Zona I  
Ciudad de Guatemala 01001  
Guatemala  
**Fax :** +502 251 8768 / 230 2193 / 230 2257

ainsi qu'aux représentants diplomatiques du Guatemala dans votre pays.

#### **PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.**

**APRÈS LE 11 AOÛT 2003, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.**

---

*La version originale a été publiée par Amnesty International,  
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.  
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -  
Vous pouvez consulter le site Internet des ÉFAI à l'adresse suivante : <http://www.efai.org>*